Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 17

Artikel: Dialogue entre Zabet et la Suzon : patois des environs de Lausanne
Autor: Janin
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214666

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vieille femme qui met les devoirs, les humbles devoirs, au-dessus des droits les plus légitimes, j'allais dire : au-dessus de toutes les vanités.

Une grand'mère.

LE PATRIOTISME PRATIQUE

A l'occasion du 14 avril, on écrivait ceci de Villars-Burquin au *Journal d'Yverdon :*

« Les représentants des communes de Mauborget, Villars-Burquin, Vaugondry, Romairon et Fontanezier, assemblés dans le but de discuter sur la célébration de l'anniversaire du 14 avril, ont décidé ce qui suit :

« Estimant qu'un geste généreux exprime un patriotisme de meilleur aloi que les réunions dites civiques, où se prononcent beaucoup de discours vains et creux, une collecte sera faite le 14 avril, au bénéfice du fonds de l'infirmerie de Grandson. »

Voilà du patriotisme pratique. Hé ! peut-être bien n'est-ce pas le plus mauvais. On est plus ou moins saturé de harangues. Et dans ce flux de paroles il y a très rarement quelque chose de nouveau.

AUTOUR DU 14 AVRIL 1803.

Echange de courtoisies.

II

Mais revenons aux rives du Léman, si reposantes en ces temps troublés.

Le Petit Conseil de neuf membres qui venait d'être élu par le Grand Conseil était pressé de prendre contact avec le Pouvoir exécutif des divers cantons. Il le fit en ces termes au moyen d'une circulaire datée du 19 avril : *Le Petit Conseil du canton de Vaud aux dix-huit cantons de la Suisse :*

Très chers et fidèles Confédérés !

Nous nous empressons de vous annoncer qu'aux termes de l'article 20 de notre constitution, le Grand Conseil de notre canton après s'être constitué, a nommé les membres du Petit Conseil. Appelés par cette nomination à exercer dans ce canton les obligations du pouvoir exécutif, nous mettrons au rang de nos premiers devoirs, celui d'ouvrir avec vous, très chers et fidèles Confédérés, les relations d'amitié et de fraternité que la nature déjà nous dictait et auxquelles la Constitution vient de mettre le sceau. Recevez donc les assurances du zèle et du dévouement que, dans tous les temps, le canton de Vaud s'empressera de montrer pour le bien de la commune patrie et pour celui de chacun des Etats qui la composent. Accordez-nous, très chers et fidèles Confédérés, les mêmes sentiments ; qu'un échange heureux d'affection et de bons offices règne entre nous et fasse de la Suisse, ce qu'elle n'eût jamais dû cesser d'être, le séjour de la concorde et de la paix. Nous vous envoyons ci-joint le décret par lequel notre Grand Conseil a fixé les couleurs et le sceau de ce canton, vous priant d'y ajouter foi en toute occasion. Et sur ce, nous demandons à Dieu, très chers et fidèles Confédérés, qu'il nous ait en sa sainte garde et verse ses bénédictions les plus précieuses sur tous les membres du Corps helvétique. »

« *Le président du Petit Conseil,*
H. Monod. »

P.-S. — « Comme d'après l'article 3 de l'article 20 de notre Constitution, tous les membres du Petit Conseil peuvent être appelés à la présidence, nous aurons l'honneur de vous transmettre sous peu de jours la signature de chacun d'eux, afin que vous puissiez y ajouter foi dans l'occasion. »

Le style sobre et concis de cette circulaire est heureux. Il fait diversion avec la phraséologie ampoulée usitée à l'époque napoléonienne.

Rappelons en passant que les premiers membres du Petit Conseil (dès 1815 : Conseil d'Etat) furent : 1. Henri Monod, président de la commission du canton [1] ; 2. Jules Muret, ex-sénateur ; 3. Auguste Pidoux, ex-sénateur ; 4. Louis Duvillard, suppléant de la Chambre administrative ; 5. Abram-Isaac Detrey, sous-préfet du district de Payerne ; 6. Louis Lambert, sous-préfet du district d'Yverdon ; 7. Jean-François Fayod, ancien président du Tribunal cantonal ; 8. Pierre-Elie Bergier, administrateur, et 9. Daniel-Emmanuel Couvreu, président de la municipalité de Vevey.

Ces magistrats portaient le costume suivant, qu'ils avaient eux-mêmes choisi le 3 mai 1803 : Habit et culotte bleus, veste blanche ; chapeau à trois coins ; pour les grandes cérémonies : l'écharpe verte et blanche. Ils touchaient un traitement annuel de 2400 francs anciens, ce qui équivaut à 18,000 francs au moins en nos années de guerre mondiale et de prix exorbitants.

Ils prêtaient un double serment. Dans le premier, commun à tous les fonctionnaires de l'Etat, ils juraient par le nom de Dieu, notamment, de maintenir et défendre en toute occasion et de tout leur pouvoir les droits, la liberté et l'indépendance de leur pays. Le second, spécial à leur office, disait : « Je jure aussi d'exercer en toute conscience, la charge importante à laquelle le Grand Conseil m'a appelé ; d'y avoir toujours, dans tout ce qui sera discuté, arrêté ou projeté, la vérité et la justice devant les yeux ; de m'opposer avec tout le zèle et toute la force dont je suis capable, à tout ce qui pourrait nuire aux principes de la religion et aux mœurs ; de faire exécuter les lois avec courage et fermeté ; de veiller au maintien de l'ordre public ; de nommer toujours celui que je croirai le plus éclairé, le plus honnête et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; de tenir secrètes les opinions, ainsi que les choses et affaires qui ne se doivent révéler, sinon en temps et lieu convenables ; enfin, de n'excéder jamais les attributions que la Constitution donne au Petit Conseil.

Je jure toutes ces choses, par le nom du Dieu fort, comme je veux qu'il m'assiste à mon dernier jour. »

Ajoutons encore que le Petit Conseil de 1803 ne comptait que trois départements (actuellement sept), savoir : le Département de *législation*, comprenant la justice, le culte, l'instruction publique et objets ne pouvant être classés ; le Département de l'*intérieur*, comprenant les domaines, bâtiments, prisons, chemins, établissements publics, militaire, police et maréchaussée (gendarmerie) ; le Département des *finances*, comprenant les impôts, comptes, liquidations, postes, sels, monnaies, industrie, commerce, pensions.

Chaque département était présidé par une commission de trois membres du Petit Conseil.

Ainsi organisé, cette autorité fit beaucoup de bonne besogne. Tout était à faire, à créer, et chaque conseiller paya de sa personne. On raconte que nos premiers conseillers d'Etat travaillaient jusqu'à seize heures par jour.

Les relations avec les Etats Confédérés se formèrent sans tarder.

De tous les coins de la Suisse, parvinrent des messages cordiaux et parfois touchants, envoyés soit spontanément, soit en réponse à celui qu'on vient de lire.

En voici quelques-uns, résumés ou reproduits in-extenso :

14 mars 1803.

La Commission du canton de Berne à la Commission du canton de Vaud.

« Fidèles et très chers Confédérés,

Au rétablissement du système fédératif suisse, il nous est bien agréable d'entrer en relations avec les nouveaux cantons et de recommencer celles qui existaient ci-devant entre notre canton et les anciens. En vous donnant l'assurance, fidèles et très chers Confédérés, que nous ferons tous nos efforts pour vous prouver en toutes les occasions notre désir de contribuer au maintien d'une bonne harmonie, nous aimons à croire que vous voudrez bien nous favoriser de la réciprocité. Dans cette persuasion, nous prévoyons une bonne intelligence entre tous les cantons et nous espérons avec confiance que tous s'efforceront à travailler au grand but de procurer le bonheur de notre chère patrie. Nous avons l'honneur de joindre à ce pli notre première proclamation et de vous prier de vouloir bien nous honorer de votre estimable amitié, nous recommandant tous à la protection divine. Le Président de la Commission : R. de Wattenvyl. Au nom de la Commission : Wittenbach. » *(A suivre.)*

Marc Henrioud.

[1] Aux termes de l'Acte de médiation, une commission de sept membres, dont un nommé par le Premier Consul et six désignés par la Consulta helvétique, fut chargée dans chaque canton de mettre en activité la constitution et d'administrer provisoirement, avant l'élection des autorités définitives.

Les noms propres. — Quand nos bons confédérés d'Outre-Sarine ne se rappellent plus le nom d'une de nos rues ou d'une de nos localités, ils ne s'embarrassent pas pour si peu, ils en forgent un à leur idée. Nous nous souvenons avoir vu une lettre envoyée à un habitant de la rue de la Cheneau-de-Bourg et dont l'adresse était libellée comme suit : « Monsieur X, Lausanne, *Schnuderburgergasse* »

L'autre jour, entre Pully et Lutry, un jeune Bernois arrêtait les passants pour leur demander où était la route des «Montagnes de lavabo» Il voulait dire : la route des Monts de Lavaux.

DIALOGUE ENTRE ZABET ET LA SUZON

Patois des environs de Lausanne.

Zabet *(à Suzon, qui pleure amèrement).* — Qu'ai-vo, poura Suzon, por vo tant désolâ ?

Suzon

Eh ! dité-vé, Zabet, n'ai ple dé djè, y'ai tant pliorâ. Y'ai tot perdu ! ne mè resté ple rin !

Zabet

Que voz an-te robâ ? Gli a tant de crouye dzin !

Suzon

Eh ! vo ne saide pas, l'è bin on'autr'affére.
Et ne sai, ma fion ! pas cin que mè fudra fére.

Zabet

Ma qu'e-te cin ?
Vo ne dété rin :
Lo gardaroba n'etai pas khliau ?
On-t-e prais lez-aillon, lo lard, o la saindou ?

Suzon

Caisi-vo ancor on yâdzo, né pas cin.
Quand vo diô ! Y'ai perdu mon soutien.

Zabet

Ma lé dzin n'an pas de que voutr'home fût moi
Lo bon Dieu l'a-t-e prai, ci pouro Cretenod ?

Suzon

Le viglio ! ! ne fa rin, que mè gravâ,
Bère, medzi, e bordonâ.
Vo diô ! Y'ai perdu mon soutien,
E din ci mondo ne mè resté ple rin.

Zabet

Ce n'è pas voutra fèllie, car l'ai vusse hier à nè
Que buyandâ ver lo borné.
Car de vo vère dinse, vo lapidâ,
On pau craire que gli a on gran malheu.

Suzon

Cura que voz ité ! avoué voutron malheu !
Lé dzin que ne fan pas fauta
Restan adé, por incoubliâ les autro,
La Jeannette sara
Benirausa de s'inallâ.
Eh ! ma poura bîte dau bon Dieu que baillive [dau lassé tan bo
Ti lé dzo, dou pussein seillon.
Lo caffé ne vudra ple rin,
Quan vo diô ! l'etai mon soutien.

Zabet

Ah ! nion ne m'avai dë que voz usse ouna valze

SUZON

Mè foto bin de voutra vatze ! !
(Pleurant).
Eh ! ma poura Caton !

ZABET

Quau ètai-t-eille, khlia Caton ?

SUZON

Saide-vo pas ? ma poura tchîvra.

ZABET

Voz ai bin fauta de vo carsinà por oune tzara-
[vouta de tchivra.

SUZON

Caisi-vo, misérablia ! Y'ai perdu mon soutien.
Tadan que ti lez autro fusse lyin.

Tiré d'un numéro de la *Revue suisse* de 1845.
(Communiqué par M. Janin, à Montherond).

SALUT ! GLACIERS SUBLIMES !

Autres variantes.

Sur ces hauteurs tranquilles
Le rasta bouffe en paix ;
Il y voit, comme en ville,
Des bars et des buffets.
C'est ici qu'il oublie
La terre... et ses labeurs ;
C'est ici la patrie
De tous les grands viveurs !

Voici l'altier palace
Aux salons somptueux,
Où chacun trouve place
A coups de... billets bleus.
O célestes compagnes,
Parfums et nudités...
Allons sur ces montagnes
Flirter en liberté !

T. R.

LES AMAZONES DE MORAT

Au XVIIe siècle, une demoiselle Catherine de Watteville, personne d'une humeur peu endurante, se trouvait à Morat chez son cousin de Diesbach, au moment où il recevait la duchesse de Créqui, revenant de Rome. Celle-ci avait dans sa suite une dame de Sappale, qui s'avisa de plaisanter maladroitement Catherine de Watteville, laquelle lui jeta, pour réponse, un jeu de cartes au nez. Furieuse d'une telle insulte, la pétulante Française appela en duel la Bernoise, qui ne recula pas. Il fut impossible de leur faire abandonner leurs projets de vengeance ; mais un témoin officieux trouva moyen d'extraire les balles des pistolets. Les deux amazones courent à cheval l'une sur l'autre et font feu en même temps, à brûle-pourpoint ; aussitôt, boucles de cheveux et bouts de rubans volent en l'air, mais ce fut tout. Les combattantes acharnées sautent à terre, mettent l'épée à la main, et l'affaire eût eu des suites tragiques si les assistants ne les eussent séparées à temps.

Mlle de Watteville eut encore d'autres aventures. Elle tua de sa main un amant téméraire qui voulait attenter à sa vertu. Mariée à un Perregaux de Neuchâtel, elle fit preuve, plus tard, d'une héroïque fermeté de caractère. Elle appartenait au parti français, et se trouva compromise dans certaines intrigues que la faction d'Autriche, en ce moment au pouvoir, tenait à pénétrer. La malheureuse se vit traînée en prison, mise à la question et condamnée à mort par le Grand Conseil de Berne. Ses parents et ses amis, qui étaient nombreux, vinrent processionnellement et tous vêtus de noir à l'Hôtel-de-Ville pour solliciter sa grâce. Après deux commutations de peine, obtenues successivement, Catherine, bannie à perpétuité, partit le soir même, à cheval, pour Besançon, quoiqu'elle eût subi, le matin, la question connue sous le nom de *brodequins*, à la suite de laquelle elle avait eu les pieds entièrement disloqués.

THÉOBALD WALSH.

Un mot de Mme Necker. — « Voulez-vous, disait-elle, faire prévaloir une opinion, adressez-vous aux femmes. Elles les reçoivent aisément, parce qu'elles sont ignorantes ; elles les répandent facilement, parce qu'elles sont légères ; elles les soutiennent longtemps, parce qu'elles sont têtues. »

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR

HONORÉ DE BALZAC

III

Après avoir discrètement joui du duel muet qui avait lieu entre son patron et l'inconnu, le plus âgé des commis hasarda de se placer sur la dalle où était monsieur Guillaume, en voyant le jeune homme contempler à la dérobée les croisées du troisième. Il fit deux pas dans la rue, leva la tête, et crut avoir aperçu mademoiselle Augustine Guillaume qui se retirait avec précipitation. Mécontent de la perspicacité de son premier commis, le drapier lui lança un regard de travers ; mais tout à coup les craintes mutuelles que la présence de ce passant excitait dans l'âme du marchand et de l'amoureux commis se calmèrent. L'inconnu héla un fiacre qui se rendait à une place voisine, et y monta rapidement en affectant une trompeuse indifférence. Ce départ mit un certain baume dans le cœur des autres commis, assez inquiets de retrouver la victime de leur plaisanterie.

— Hé bien, messieurs, qu'avez-vous donc à rester là, les bras croisés ? dit monsieur Guillaume à ses trois néophytes. Mais autrefois, sarpejeu ! quand j'étais chez le sieur Chevrel, j'avais déjà visité plus de deux pièces de drap.

— Il faisait donc jour de meilleure heure, dit le second commis, que cette tâche concernait.

Le vieux négociant ne put s'empêcher de sourire. Quoique deux de ces trois jeunes gens, confiés à ses soins par leurs pères, riches manufacturiers de Louviers et Sedan, n'eussent qu'à demander cent mille francs pour les avoir, le jour où ils seraient en âge de s'établir, Guillaume croyait de son devoir de les tenir sous la férule d'un antique despotisme inconnu de nos jours dans les brillants magasins modernes dont les commis veulent être riches à trente ans : il les faisait travailler comme des nègres. A eux trois, ces commis suffisaient à une besogne qui aurait mis sur les dents dix de ces employés dont le sybaritisme enfle aujourd'hui les colonnes du budget.

Aucun bruit ne troublait la paix de cette maison solennelle, où les gonds semblaient toujours huilés, et dont le moindre meuble avait cette propreté respectable qui annonce un ordre et une économie sévères. Souvent, le plus espiègle des commis s'était amusé à écrire sur le fromage de Gruyère qu'on leur abandonnait au déjeuner, et qu'ils se plaisaient à respecter, la date de sa réception primitive. Cette malice et quelques autres semblables faisaient parfois sourire la plus jeune des deux filles de Guillaume, la jolie vierge qui venait d'apparaître au passant enchanté.

Quoique chacun des apprentis, et même le plus ancien, payât une forte pension, aucun d'eux n'eût été assez hardi pour rester à la table du patron au moment où le dessert y était servi. Lorsque madame Guillaume parlait d'accommoder la salade, ces pauvres jeunes gens tremblaient en songeant avec quelle parcimonie sa prudente main savait y épancher l'huile. Il ne fallait pas qu'ils s'avisassent de passer une nuit dehors, sans avoir donné longtemps à l'avance un motif plausible à cette irrégularité. Chaque dimanche, et à tour de rôle, deux commis accompagnaient la famille Guillaume à la messe de Saint-Leu et aux vêpres. Mesdemoiselles Virginie et Augustine, modestement vêtues d'indienne, prenaient chacune le bras d'un commis et marchaient en avant, sous les yeux perçants de leur mère, qui fermait ce petit cortège domestique avec son mari accoutumé par elle à porter deux gros paroissiens reliés en maroquin noir.

Le second commis n'avait pas d'appointements. Quand à celui que douze ans de persévérance et de discrétion initiaient aux secrets de la maison, il recevait huit cent francs en récompense de ses labeurs. A certaines fêtes de famille, il était gratifié de quelques cadeaux auxquels la main sèche et ridée de madame Guillaume donnait seule du prix : des bourses en filet, qu'elle avait soin d'emplir de coton pour faire valoir leurs dessins à jour ; des bretelles fortement conditionnées, ou des paires de bas de soie bien lourdes. Quelquefois, mais rarement, ce premier ministre était admis à partager les plaisirs de la famille soit quand elle allait à la campagne, soit quand après des mois d'attente elle se décidait à user de son droit à demander, en louant une loge, une pièce à laquelle Paris ne pensait plus.

Quant aux deux autres commis, la barrière de respect qui séparait jadis un maître drapier de ses apprentis était placée si fortement entre eux et le vieux négociant, qu'il leur eût été plus facile de voler une pièce de drap que de déranger cette auguste étiquette. Cette réserve peut paraître ridicule aujourd'hui. Néanmoins, ces vieilles maisons étaient des écoles de mœurs et de probité. Les maîtres adoptaient leurs apprentis. Le linge d'un jeune homme était soigné, réparé, quelquefois renouvelé par la maîtresse de la maison. Un commis tombait-il malade, il devenait l'objet de soins vraiment maternels. En cas de danger, le patron prodiguait son argent pour appeler les plus célèbres docteurs ; car il ne répondait pas seulement des mœurs et du savoir de ces jeunes gens à leurs parents. Si l'un d'eux, honorable par le caractère, éprouvait quelque désastre, ces vieux négociants savaient apprécier l'intelligence qu'ils avaient développée, et n'hésitaient pas à confier le bonheur de leurs filles à celui auquel ils avaient pendant longtemps confié leurs fortunes.

Guillaume était un de ces hommes antiques ; et s'il en avait les ridicules, il en avait toutes les qualités. Aussi Joseph Lebas, son premier commis, orphelin et sans fortune, était-il, dans son idée, le futur époux de Virginie sa fille aînée. Mais Joseph ne partageait point les pensées symétriques de son patron, qui, pour un empire, n'aurait pas marié sa seconde fille avant la première. L'infortuné commis se sentait le cœur entièrement pris pour Mlle Augustine la cadette. Afin de justifier cette passion qui avait grandi secrètement, il est nécessaire de pénétrer plus avant dans les ressorts du gouvernement absolu qui régissait la maison du vieux marchand drapier.

Guillaume avait deux filles. L'aînée, mademoiselle Virginie, était tout le portrait de sa mère. Madame Guillaume, fille du sieur Chevrel, se tenait si droite sur la banquette de son comptoir, que plus d'une fois elle avait entendu des plaisants parier qu'elle y était empalée. Sa figure maigre et longue trahissait une dévotion outrée. Sans grâces et sans manières aimables, madame Guillaume ornait habituellement sa tête presque sexagénaire d'un bonnet dont la forme était invariable et garni de barbes comme celui d'une veuve. Tout le voisinage l'appelait la sœur tourière. Sa parole était brève, et ses gestes avaient quelque chose des mouvements saccadés d'un télégraphe. Son œil, clair comme celui d'un chat, semblait en vouloir à tout le monde de ce qu'elle était laide. *(A suivre).*

Grand Théâtre. — Jeudi, s'est ouverte la saison lyrique. On jouait *Werther*. Plusieurs des artistes nous sont déjà connus et ont retrouvé d'emblée leur succès. Leurs camarades nouveaux ont fait une excellente impression. Tout promet donc une série de belles soirées, qui compensera notre public de l'inclémence persistante du temps. — Vendredi, on a joué *La Poupée*. Demain soir, dimanche, à 8 ¼ heures, deuxième de *Werther*.

Royal Biograph. — Au Royal Biograph une nouveauté remarquable, qui vient de remporter un immense succès en Amérique, « Folie d'amour », drame moderne en 5 parties, d'une mise en scène luxueuse et d'une interprétation hors ligne, avec, comme principal interprète, Robert Warwick, un des artistes préférés de la cinématographie. Outre ce film, une délicieuse comédie dramatique interprétée par la mignonne Simone Genevois « Simone et le briseur de chaînes ». Puis « Ne flirtez pas », un nouveau succès de fou rire et une actualité des plus récentes et dont le Royal Biograph possède l'exclusivité « L'occupation de l'Allemagne par les troupes belges », film officiel. Dès cette semaine et durant les mois de mai, juin, juillet et août, le dimanche, une seule matinée ininterrompue dès 2 ½ heures, avec programme complet.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS